

## Pratiques et formes littéraires

ISSN : 2534-7683

Publisher : Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités

20 | 2023

Libelles en quête d'auteurs ?

---

# En quête d'une définition : les libelles dans la *Correspondance littéraire* de Grimm (1765)

Stéphanie Gehanne Gavoty

---

🔗 <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=597>

DOI : 10.35562/pfl.597

### Electronic reference

Stéphanie Gehanne Gavoty, « En quête d'une définition : les libelles dans la *Correspondance littéraire* de Grimm (1765) », *Pratiques et formes littéraires* [Online], 20 | 2023, Online since 15 décembre 2023, connection on 12 octobre 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=597>

### Copyright

CC BY-NC-SA 3.0 FR



## ISSUE CONTENTS

---

Karine Abiven, Delphine Amstutz, Alexandre Goderniaux and Adrienne Petit  
Des libelles en quête d'auteur ?

Alexandre Tarrête  
Guillaume Du Vair sous la Ligue. Des libelles anonymes aux œuvres signées,  
l'affirmation d'un auteur

Yann Rodier  
« Séditieux » et « perturbateurs de l'ordre public » ! Les libellistes, des auteurs face  
à la justice et à l'État dans le premier xvii<sup>e</sup> siècle

Annarita Palumu  
Relire *L'Isle des Hermaphrodites* (1605)

Bernard Teyssandier  
Pleins feux sur l'auteur : *l'Institution du prince du Sr des Yveteaux*, libelle d'action ou  
de réaction ?

Laurence Giavarini  
Les mazarinades, le nom de Scarron et le fait littéraire

Adrien Pitor  
Enquête de vendeurs. Production, diffusion et destruction des libelles dans le  
Palais de Paris au xviii<sup>e</sup> siècle

Stéphanie Gehanne Gavoty  
En quête d'une définition : les libelles dans la *Correspondance littéraire* de Grimm  
(1765)

Jean-Alexandre Perras  
L'écriture des libelles chez Simon Linguet, du droit au journalisme

Linda Gil  
Beaumarchais libelliste ?

# En quête d'une définition : les libelles dans la *Correspondance littéraire* de Grimm (1765)

Stéphanie Gehanne Gavoty

## OUTLINE

---

En quête de brochures ; enquête en paternité : le corpus de Grimm

Au fil des recensions

Des envois séparés

L'indétermination au cœur des dispositifs

Des formats divers de fabrication et de diffusion variées

En mal de qualification

Rapports particuliers, postures singulières

Figures publiques

Se grimer pour éreinter

Paradoxes de la réception : mépris et curiosité

## TEXT

---

- 1 La *Correspondance littéraire* de Grimm, « chargé de fournir régulièrement des nouvelles fraîches sur ce qui se fait, se dit, se voit ou s'entend dans la ville où bat le cœur de l'Europe intellectuelle<sup>1</sup> », est adressée de manière bimensuelle à quelques têtes couronnées hors du royaume, lecteurs et lectrices qui cherchent par cette correspondance à former leur goût<sup>2</sup>. Malgré des décalages dans la livraison des nouvelles, le rythme s'accorde au diapason de la diffusion parisienne des imprimés. Roland Mortier estime que ces nouvelles littéraires « constitue[nt] par excellence un révélateur de ce que fut l'esprit européen au siècle des Lumières », malgré le tour personnel et l'habillage soigné que Grimm donne à ses recensions<sup>3</sup>. Il est donc possible de dessiner une actualité du libelle en 1765, en prenant pour point de départ et d'ancrage les nouvelles littéraires de Grimm et d'autres<sup>4</sup>, ainsi que le *Journal de la librairie* tenu de manière hebdomadaire par l'inspecteur de police D'Hémery<sup>5</sup>. Le but est de préciser, à partir de ces discours de réception, une définition du libelle et des enjeux corollaires d'une telle dénomination. Pour quel type d'ouvrages les commentateurs recourent-ils au terme « libelle » ? Les libelles de 1765 présentent-ils des caractéristiques

objectives communes<sup>6</sup> ? Quelles connotations l'emploi du terme provoque-t-il ? La question de l'auteur, envisagée selon l'éthique, n'y est-elle pas centrale pour un journaliste et critique « dont le métier est de se connaître en manière et en faire<sup>7</sup> » ? Nous présenterons d'abord le corpus avant de nous concentrer d'une part sur les effets d'indétermination au cœur de cette production spécifique, d'autre part sur des rapports à autrui singuliers – qui sont aussi bien le fait du locuteur qui se masque pour imposer publiquement sa condamnation que du lecteur de libelle dont, paradoxalement, le mépris n'a d'égal que la curiosité et les plaisirs du démasquage.

## En quête de brochures ; enquête en paternité : le corpus de Grimm

- 2 Malgré un certain dédain à leur égard, Grimm prête intérêt aux libelles qui font l'objet de brèves ou de commentaires plus nourris dans la *Correspondance*, voire d'envois séparés.

### Au fil des recensions

- 3 L'année 1765 est une année charnière pour Jean-Jacques Rousseau, ouverte sur les turbulences genevoises engendrées par les *Lettres de la montagne*, marquée par les pierres jetées contre l'apatride à Môtiers-Travers, son séjour à Strasbourg puis à Paris vêtu en Arménien, enfin son départ programmé pour l'Angleterre. Cette actualité explique la publication de plusieurs libelles contre lui et leur mention dans les nouvelles de Grimm. La livraison du 1<sup>er</sup> février 1765 rend compte d'« un plat libelle contre Jean Jaques Rousseau intitulé *le Sauvage en contradiction* [...], suivi du *Sauvage hors de condition*, tragédie allégorico-barbaresque », publié en « pays étranger »<sup>8</sup>. La même livraison fait mention, plus loin, sans établir de lien avec les publications précédentes, du *Sentiment des citoyens*, brûlot bien connu de Voltaire contre Rousseau<sup>9</sup>. La recension, plus développée, juge du contenu et interroge l'auctorialité du texte :

Il a aussi paru à Genève une feuille intitulée *Sentiment des citoyens* [...] on reproche à M. Rousseau d'avoir passé sa vie dans la débauche avec sa gouvernante, et d'en avoir fait exposer les enfants à la porte

de l'hôpital. Quelle horreur ! On dit que ce papier est de M. Vernes, ministre du Saint Évangile, qui est traité dans les *Lettres de la montagne* comme un polisson, et qui [...] traite M. Rousseau comme un infâme. M. de Voltaire dira à coup sûr qu'il n'y a qu'un prêtre qui puisse se permettre une pareille vengeance. M. Rousseau a jugé à propos de faire réimprimer ce petit libelle à Paris, en y ajoutant quelques notes où il nie simplement les faits. [...] nier n'est pas répondre, et l'on ne voit pas le but qu'il a eu en divulguant à Paris un libelle dégoûtant qui n'y aurait jamais été connu, et dont le mépris public l'avait déjà vengé à Genève<sup>10</sup>.

L'attribution au pasteur Vernes semble douteuse et pourrait être le fait de Voltaire qui masquerait ainsi l'origine de la pièce. Grimm ne se trompait pas (ou était bien informé). Il revient à ce sujet de prédilection (Voltaire et Rousseau irréconciliables) le 15 mai 1765 en insérant une pièce manuscrite qui forme, avec d'autres, « les libelles de Voltaire contre Rousseau<sup>11</sup> » :

L'écrit suivant nous est arrivé imprimé de Suisse, mais il ne s'est pas répandu à Paris. Nous n'osons arrêter nos soupçons sur l'auteur. Nous craignons de reconnaître dans cet écrit le style et la manière d'un écrivain illustre ; nous croyons que quelque sujet de plainte qu'on puisse avoir contre un homme [...], il ne faut jamais le traiter d'empoisonneur public, du moins aussi longtemps qu'il ne prêche pas l'intolérance, la violence, et la persécution. [...] Je ne suis pas admirateur de *La Nouvelle Héloïse*, ni même du célèbre *Émile*, mais je ne croirai jamais que la lecture de ces ouvrages puisse corrompre ; le goût, à la bonne heure, mais les mœurs, c'est se moquer du monde. Au reste, l'auteur a pris le masque du prêtre, il en parle le langage ; mais je n'aime pas que le philosophe fasse l'hypocrite et le fripon<sup>12</sup>.

La pièce, *Le Préservatif à Berne*, est néanmoins insérée, le commentaire roulant, comme le précédent, sur des thèses contestables et sur la problématique paternité du texte<sup>13</sup>.

- 4 Voltaire, toujours en lice, est l'autre vedette de la *Correspondance littéraire*, qu'il combatte Rousseau, ou qu'il questionne les rapports entre les autorités civiles et religieuses à l'occasion des *Questions sur les miracles*, publication anonyme mentionnée à trois reprises : « Il court en Suisse sept ou huit lettres sur les miracles qu'on attribue encore au patriarche. On m'assure [...]

que le patriarche n'a aucune part au réchauffement de ces rogatons<sup>14</sup> », lit-on le 15 septembre. Le 1<sup>er</sup> novembre, le jugement du critique est plus favorable (peut-être parce que l'auctorialité voltairienne n'est plus problématique) :

Je ne crois pas qu'il ait rien fait de plus fou et de plus gai depuis *Candide* de plaisante mémoire [...]. Il faut donner ici un précis historique de cette dispute qui est encore plus piquante quand on connaît l'intérieur de Genève<sup>15</sup>.

Le 15 novembre Grimm résume les quinzisième et seizième lettres et documente de détails inédits cette « édifiante dispute<sup>16</sup> ».

- 5 Le dernier cas voltairien du corpus constitué par Grimm est celui d'un libelle imputé à Voltaire, qui n'a peut-être jamais existé :

On prétend qu'il existe un écrit intitulé *Dénonciation de la Bible à tous les souverains de l'Europe*, et que cet écrit vient de Ferney. Comme je n'ai encore rencontré personne qui ait pu me dire l'avoir vu, je doute qu'il existe. [...] je doute qu'il veuille casser les vitres à ce point à gens qui n'entendent pas plaisanterie, et qui ramasseraient à la fin ses cailloux pour lui casser la tête<sup>17</sup>.

L'ouvrage n'a pas été retrouvé ; le titre n'est pas même établi : *Dénonciation de Jésus-Christ et de l'Ancien et du Nouveau Testament* ici, *Dénonciation de l'Ancien et du Nouveau Testament* ailleurs. Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire, estime que « le titre n'a pu être imaginé que par quelque ennemi furieux, qui cherchait à perdre M. de Voltaire en lui imputant ce livre supposé<sup>18</sup> ».

- 6 Deux autres séries appartenant à la catégorie « libelles » font l'objet de signalements par Grimm. Elles se distinguent des précédentes par une reconnaissance plus assurée de l'auteur, dont le masque est levé, et par un registre offensif plus impersonnel : la cible est moins un individu nommé que des régimes ou des usages jugés blâmables<sup>19</sup>. *L'Espion chinois*, six volumes publiés « à Londres », satire à la manière des *Lettres persanes* de Montesquieu, est fermement critiqué, après que son auteur a été présenté (c'est « un Français

réfugié à Londres. [...] il a joué un rôle dans la vilaine affaire de Déon »):

Son *Espion chinois* est rempli d'infâmes et insipides satires ; c'est le plus dégoûtant libelle qu'on puisse lire. M. Goudard est un de ces honnêtes écrivains [...] qui mériteraient d'être attachés au carcan et exposés à l'admiration publique<sup>20</sup>.

- 7 Grimm signale par ailleurs le livre de D'Alembert, Sur la destruction des jésuites en France par un auteur désintéressé. Sa recension se clôt sur la question de la paternité du libelle, l'occasion d'une pointe d'humour et de médisance, bien de sa façon :

on ne soupçonnera pas cet auteur de partialité, car si les jésuites sont traités suivant leur mérite, les jansénistes ne sont pas épargnés [...]. Au reste cette brochure est écrite sèchement et lâchement, et ce n'est pas là un morceau à mettre à côté des *Lettres provinciales* ou de ce chapitre de M. de Voltaire sur le jansénisme qui est un chef-d'œuvre de style et de plaisanterie. Beaucoup de contes et de traits sont amenés sans art et sans goût dans la brochure dont je parle, et quoique écrite avec gaieté et avec un esprit philosophique, elle n'est ni fort amusante ni bien intéressante à lire. On ne la connaît pas encore à Paris, mais elle fera grand bruit. Elle est généralement attribuée à M. D'Alembert, et moi dont le métier est de se connaître en manière et en faire, je dis aussi qu'elle est de ce philosophe. C'est ce qu'il a écrit de plus hardi<sup>21</sup>.

Grimm fera brièvement mention, en août, de la réponse du janséniste Guidi, *Lettre à un ami sur un écrit intitulé Sur la destruction des jésuites en France*, dont il ne semble pas connaître l'auteur, pourtant expert en riposte<sup>22</sup>.

## Des envois séparés

- 8 À ces recensions, mentions ou insertions s'ajoutent les libelles envoyés séparément à certains abonnés. Il s'agit d'une part des *Matinées du roi de Prusse adressées à son neveu*, curiosité qui circule à Paris de façon manuscrite entre février et juin 1765. Ce « papier singulier », comme le désigne Grimm lorsqu'il adresse ces feuilles – qu'il a fait recopier dans son officine – aux éminences de Saxe-Gotha

et de Hesse-Darmstadt, est ailleurs qualifié de « satire » ou de « pamphlet »<sup>23</sup>. La paternité de ce testament politique cynique, un Frédéric par lui-même qui révèle son machiavélisme, n'a pas été établie à ce jour<sup>24</sup>. Un autre libelle, les « Laverdiques », a peut-être été adressé par Grimm au baron de Studnitz, grand maréchal de la cour de Gotha, et a assurément été acheminé jusqu'à Frédéric II<sup>25</sup>. Ce sont deux lettres satiriques qui roulent sur les affaires de Bretagne, événement politique majeur qui met aux prises les parlementaires et le pouvoir royal de Louis XV<sup>26</sup>. Le corpus, essentiellement rousseauiste et voltairien dans les nouvelles manuscrites, s'est étoffé sous l'angle politique. Les envois séparés témoignent sans doute d'une prudence accrue et donc d'un danger plus grand, qui semble presque corrélé à l'hésitation ou au silence sur l'attribution.

- 9 Les jeux de masques (anonymat ou pseudonymie) trouvent une de leurs causes dans le cadre législatif de l'Ancien Régime, où la production et la diffusion de libelles sont délictueuses juridiquement parlant<sup>27</sup>. Citons D'Hémery : *L'Espion chinois*, « libelle affreux contre le Roi, les ministres et la nation »<sup>28</sup>, pourrait valoir à son auteur le « carcan », peine infamante du système judiciaire en vigueur. Possiblement criminel, le libelle est présenté comme dégradant pour celui qui l'écrit : D'Alembert est un « prétendu sage »<sup>29</sup>, Guidi « le plus fanatique des jansénistes »<sup>30</sup>. Rousseau, s'adressant au libraire Marc-Michel Rey pour expliquer la réimpression annotée du *Sentiment des citoyens*, est plus significatif encore : ce « libelle » (le terme suggère que l'écrit est calomnieux, qu'il débite de fausses informations) devait « faire bien du tort et du déshonneur à [s]es adversaires »<sup>31</sup>. Plus explicite encore, le *Journal encyclopédique*, publié à Bouillon, qui renvoie à « l'art. 3 du tit. XI. de l'édit » justifiant que le *Sentiment des citoyens* ait été jeté au feu à Genève « comme un infâme libelle »<sup>32</sup>. Quant à la *Dénonciation de la Bible*, elle prouve parfaitement que la charge négative affecte aussi le libelliste : penseur dangereux qu'il faut perdre, tel Voltaire. Quant à Grimm, sa correspondance indique qu'il ne voudrait pas être inquiété pour avoir diffusé un libelle contre Frédéric II :

Lorsqu'il parvint à ma connaissance, je balançai quelque temps sur le parti que j'avais à prendre ; je me résolus d'en avertir M. Catt [lecteur et secrétaire particulier de Frédéric II] qui me pria bien vite de faire l'impossible pour lui en envoyer une copie : c'est ce que j'ai fait. J'en



joins une à ce paquet, mais je ne prétends pas au mérite d'avoir aidé à répandre ce morceau d'éloquence<sup>33</sup>.

Ces jugements expliquent en partie les postures d'évitement choisies par les libellistes. Certains de ces auteurs ont pu être d'emblée identifiés (Voltaire au premier chef, Goudar, D'Alembert...) ; mais d'autres l'ont été plus tardivement ou sont restés inconnus (il existe ainsi plusieurs attributions pour les *Matinées*). La notoriété de l'auteur putatif, dont l'échelle fluctue également, est peut-être une des causes de cette identification plus ou moins aboutie et immédiate.

## L'indétermination au cœur des dispositifs

- 10 La quête de définition, pourtant bornée géographiquement (l'espace littéraire « parisien ») et temporellement (1765), se heurte à de nombreux éléments divergents, si bien qu'à défaut de définition, c'est l'indétermination qui flotte résolument sur le libelle : il échappe aux origines contrôlées, aux circuits de l'autorité, celle de la Librairie comme celle d'une esthétique normative.

## Des formats divers de fabrication et de diffusion variées

- 11 « Petits livres » d'après l'étymologie, les ouvrages que Grimm et consorts qualifient de « libelles » ne sont pas unanimement de petits volumes, même si la majorité l'est ou est susceptible de découpage. Trente-cinq pages pour la parodie de tragédie intitulée *Le Sauvage hors de condition*, imprimée en Allemagne ou en Hollande, la brochure anonyme ayant circulé aussi de façon manuscrite ; huit pages in-8° sans lieu ni date pour le *Sentiment des citoyens* imprimé à Genève, par les soins de Cramer, en 1764 ; six pages in-8° pour le *Préservatif à Berne* diffusé aussi de façon manuscrite (au moins dans la *Correspondance* de Grimm). Les *Matinées* forment sept morceaux de circulation autonome et essentiellement manuscrite. Les deux lettres des « Laverdiques » constituent des formats courts que l'on copie ou fait copier. C'est aussi la forme épistolaire qu'adopte

Voltaire pour la série regroupée sous le titre de *Questions sur les miracles*. Les seize premières lettres, formées de quatre à vingt pages in-8°, sans lieu ni date d'impression, furent publiées séparément au cours de l'été et de l'automne 1765 (à Genève). La forme épistolaire est aussi retenue par l'abbé Guidi pour les quatre-vingt-neuf pages, publiées sans nom d'auteur, ni lieu d'impression, en réponse à D'Alembert. L'inspecteur D'Hémery indique que l'ouvrage est « imprim[é] et distribu[é] sans p[ermission] par les jansénistes<sup>34</sup> ». En revanche, *La Destruction des jésuites* est un volume de deux-cent-quatre pages in-12 (imprimé sans indication de lieu) et *L'Espion chinois* forme six volumes in-12, en l'occurrence plus de cinquante lettres. D'Hémery le dit fabriqué à Londres et précise que peu d'exemplaires circulent<sup>35</sup>.

- 12 Les libelles de 1765 sont diffusés de façon manuscrite ou imprimée, les deux modalités pouvant se conjuguer. Les copies précèdent l'impression ou lui sont concomitantes. Lorsqu'il y a impression, celle-ci est souvent masquée (sans lieu ni nom) ; quand elle ne l'est pas, l'édition est le fait d'officines étrangères (suisses, allemandes, hollandaises, anglaises). Les ornements typographiques sont réduits au minimum, de manière à ne livrer aucun indice quant aux origines des libelles.
- 13 Fabriqués sur des presses à l'étranger ou à Paris, les libelles sont diffusés sous le manteau (D'Hémery désigne les jansénistes lorsqu'il enregistre la réponse de Guidi), ou plus visiblement : ainsi l'inspecteur écrit-il que la librairie Merlin « a ici [à Paris] l'édition » du livre de D'Alembert<sup>36</sup>. Les libelles peuvent aussi faire l'objet de permission tacite. C'est le cas du *Sentiment des citoyens* de Voltaire lorsqu'il est réimprimé à Paris à la sollicitation de Rousseau<sup>37</sup>. Les voies sont donc plurielles, et le plus souvent en marge des circuits officiels de diffusion des textes<sup>38</sup>.

## En mal de qualification

- 14 La quête définitoire se heurte encore à la diversité générique observée dans ces livres à charge. En effet, leurs énonciateurs recourent à des genres différents qui ont un même objectif : porter atteinte à la réputation de la cible. Ces choix formels se portent là sur la parodie en prose et versifiée (les « Laverdiques ») ; sur les parodies

encore, lorsque Voltaire feint dans le *Préservatif* la voix indignée du pasteur bernois et dans le *Sentiment des citoyens* celle des Genevois. Ailleurs, le choix est celui du pseudo-testament politique, adressé par le roi de Prusse à son neveu, qui peut évoquer aussi les lettres de conseils ou d'exhortations. La forme épistolaire est parfois engagée dans la controverse. Guidi répond à l'histoire soi-disant impartiale de D'Alembert dans une longue lettre où les philosophes sont malmenés. Le mode épistolaire réfutatif est aussi retenu par Voltaire pour les *Questions sur les miracles* : il s'attaque au christianisme, vise nommément le théologien genevois David Claparède et le savant Needham, interroge enfin, à partir de la situation politique troublée de Genève, les relations entre les autorités religieuses et le pouvoir civil. Goudar recourt quant à lui à l'artifice (usé) de la pseudo-translation d'une correspondance chinoise, description satirique de la France et des Français, tant dans leurs habitudes (vestimentaires, alimentaires, etc.) que dans leurs institutions (de divertissement comme de pouvoir). D'Alembert donne dans l'essai si bien que des commentateurs modernes ont pu parler à propos de la *Destruction des jésuites* d'un « faux pamphlet <sup>39</sup> ». Les libellistes de l'année 1765 varient les genres, pourvu qu'ils soutiennent leur visée, celle d'accabler un tiers ou de le ridiculiser, pour le réduire au silence, ou qu'ils permettent de rabaisser un clan, une institution, un gouvernement.

- 15 Les options tonales invitent au même constat. Voltaire ne manque pas d'humour ou d'ironie, c'est selon, mais il blesse volontiers, à mots tranchants, même s'ils sont proférés par une voix fictive – une voix qu'il prétend être celle des citoyens de Genève révoltés : « La démence ne peut plus servir d'excuse quand elle fait commettre des crimes » ; « c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches, et qui, déguisé en saltimbanque, traîne avec lui [...] de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère, et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital » <sup>40</sup>, lit-on ensuite... Sticotti donne volontiers dans l'héroï-comique, ridiculisant Rousseau sous les traits de « Pancrace, philosophe anthropophage <sup>41</sup> », d'un Émilus imbécile, d'une ombre de Julia dévergondée. Chez Goudar, les signes évidents d'une mauvaise gestion sont accueillis avec une feinte surprise <sup>42</sup>. Chez D'Alembert ou Guidi, on avance avec gravité des chiffres, on cite le discours d'autrui

(de la cible) pour en prouver l'invalidité, arguments *ad hominem* brandis pour dénoncer l'incohérence du discours adverse.

- 16 L'indétermination générique touche enfin le terme même de « libelle », souvent concurrencé par d'autres. Frappe ainsi la diversité des appellations proposées par les commentateurs pour ces « libelles », rarement uniquement étiquetés « libelle » chez un même nouvelliste ou d'une recension à l'autre, rarement unanimement tenus pour tels. Le terme est effectivement concurrencé par « brochure<sup>43</sup> », « satire<sup>44</sup> », « feuille<sup>45</sup> », « pamphlet<sup>46</sup> », parfois passé sous silence. Il est souvent renforcé par des adjectifs ou d'autres notations. *L'Espion chinois* est selon D'Hémery « un libelle affreux » ; Grimm n'est pas en reste : « Son *Espion chinois* est rempli d'infâmes et insipides satires ; c'est le plus dégoûtant libelle qu'on puisse lire<sup>47</sup> ». Le *Sentiment des citoyens* lui avait procuré la même répulsion, et les mêmes mots : « un libelle dégoûtant<sup>48</sup> ». Les rédacteurs des *Mémoires secrets* tiennent la dénonciation voltairienne pour « infâme » et « digne de mépris »<sup>49</sup>. Le terme est disqualifiant, et donc proféré ou omis à dessein : ainsi Grimm l'évite-t-il lorsqu'il évoque *La Destruction des jésuites* alors que les *Nouvelles ecclésiastiques*, périodique clandestin et janséniste, dénoncent un « libelle [...] marqué au coin de l'irrégion », qui « infecte » Paris depuis plusieurs mois : cette œuvre doit être « flétrie comme elle le mérite »<sup>50</sup>. Maillet-Duclairon opte pour le même qualificatif, à dessein, comme en témoignent les propos dénigrants (« Ce prétendu sage », « sarcasmes et [...] mauvaises plaisanteries »<sup>51</sup>).
- 17 Les formats varient comme l'épaisseur du « libelle » qui n'est donc pas forcément un petit livre. Il provient de circuits parallèles aux origines masquées : circulation manuscrite, presses étrangères ; il est diffusé sans permission ou de manière « tacite ». Écrits des marges de la légalité, la liberté générique et la variété tonale, un flottement constant d'une œuvre à l'autre voire au sein d'une même œuvre, frappent et semblent vouer à l'échec toute tentative de définition positive, jusqu'à l'étiquette même de « libelle », mise régulièrement en balance avec d'autres appellations<sup>52</sup>.

## Rapports particuliers, postures singulières

- 18 S'ils échappent à toute typologie, les libelles recensés par Grimm présentent cependant un rapport à l'autre bien particulier, l'autre, cette cible qu'attaque le libelle, quel que soit son nom, quel que soit son masque<sup>53</sup>.

## Figures publiques

- 19 La notoriété, que nous avons vue engagée dans les processus de sélection des ouvrages et de recherche de paternité, constitue sur un autre plan, celui de la cible que vise l'écrit, un point de convergence. Le second XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de la naissance de la célébrité, personnalité publique dont les agissements et humeurs (ou états de santé) alimentent la presse du temps, en plein essor. Faisant les frais de cette notoriété, Rousseau est la cible de plusieurs des libelles qui jalonnent l'année 1765<sup>54</sup>. Le *Sentiment des citoyens* révèle l'abandon de ses propres enfants ; le libelle de Sticotti se moque de *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau dont la bizarrerie nourrit la critique.
- 20 Les nouvelles figures publiques que sont les écrivains s'adjoignent aux figures politiques qui sont continûment, par tradition, la cible de libelles violents. Les *Matinées du roi de Prusse* ne dérogent pas à la règle, campant Frédéric en prince doué et cynique. Les « Laverdiques », vindicatives, se moquent ouvertement du roi qui « commence [seulement] à s'occuper des affaires de Bretagne<sup>55</sup> » et que ses ministres contredisent.
- 21 Mais la cible, si elle est souvent *ad hominem*, peut aussi être plus symbolique. Ainsi Goudar donne les correspondances de Chinois qui sont autant de leçons assénées au gouvernement français, examinant la religion, la politique, les mœurs, manières et coutumes des gouvernements chrétiens, à commencer par le royaume de France<sup>56</sup>. Ce faisant, comme les libellistes qui attaquent Rousseau sur sa vie ou ses œuvres, il s'inscrit dans un donné référentiel fort, que le libelliste thématise avec constance. Il en est de même avec le « libelle » de D'Alembert, écrit à chaud et qui acte la récente suppression de la Compagnie de Jésus, l'édit royal de novembre 1764, enregistré

le 1<sup>er</sup> décembre, étant le dernier fait historique mentionné. Le libelle s'écrit au plus près des faits et gestes des figures publiques.

## Se grimer pour éreinter

- 22 Le donné référentiel des libelles est aussi une matière textuelle, qui se manifeste (dans les ouvrages recensés) par un constant refus du discours patient, des propos, usages ou décisions qui ont suscité la réplique vengeresse, du discours ou de l'attitude qui ont indigné et qu'il faut révéler pour ce qu'ils sont. La charge subversive portée contre la cible accablée formerait donc un critère essentiel de définition du libelle. Tous les libelles mentionnés par Grimm présentent une même tentative d'éradiquer le discours antérieur. Le libelle, en effet, s'inscrit dès sa genèse dans une logique sérielle que le libelliste poursuit, entraîné par un engrenage polémique fréquent alors dans la république des lettres et des sciences<sup>57</sup>. Lorsque le libelle réplique ouvertement à un autre de son adversaire, cette logique sérielle est plus évidente encore.
- 23 Le libelliste grimé présente, avec une certaine constance, la volonté de faire accepter à l'opinion un jugement individuel (critique de fond ou récrimination plus ou moins ponctuelle), qui, tout en restant « anonyme » (quoiqu'il soit incarné dans une énonciation pseudo-testamentaire et plus couramment épistolaire), prétend former le jugement collectif, pour s'imposer à lui<sup>58</sup>. Les *Nouvelles ecclésiastiques* s'en agacent : D'Alembert « dispense le mérite, ou l'ôte à son gré dans tous les états [...], le civil, l'ecclésiastique, le littéraire, le séculier et le régulier, le théologien même, lui dont toute la théologie consiste à fronder toute religion<sup>59</sup> ». « Au reste, écrit Grimm à propos du *Préservatif* à Berne, l'auteur a pris le masque du prêtre [...] ; mais je n'aime pas que le philosophe fasse l'hypocrite et le fripon<sup>60</sup>. » Est-ce parce que l'anonymat et le masque simulent une indétermination à même de suggérer une énonciation désindividualisée, susceptible à ce titre d'être le reflet d'une parole collective ? Voltaire, qui affectionne les énonciateurs multiples – par exemple les citoyens du *Sentiment*<sup>61</sup> –, ou les énonciations d'autorité (la voix pastorale du *Préservatif* à Berne), semble le penser. L'anonymat, degré maximal de l'indétermination, est aussi riche d'effets : par exemple, le lecteur

postulera objectif celui qui se dit « désintéressé », ou estimera le qualificatif si usé qu'il inférera la partialité de l'objectant. Cette option est retenue par D'Alembert, sous la supervision de Voltaire.

## Paradoxes de la réception : mépris et curiosité

- 24 Les lecteurs avertis connaissent cette actualité double, à la fois textuelle et comportementale ; ils en sont d'autant plus friands que le libelle, de circulation restreinte, a le privilège de la relative rareté et qu'il se déguste à chaud pour en apprécier tout le piment<sup>62</sup> ! L'intérêt pour la célébrité se conjugue au présent : si Grimm fait montre d'un certain dédain pour ces accusations plus ou moins fondées, dictées par l'humeur, ou pire, par la vengeance personnelle, les lecteurs sont friands de ces petits textes d'autant plus savoureux qu'ils touchent les célébrités d'alors, actrices, journalistes et écrivains, ou s'en prennent aux institutions politiques et religieuses en vigueur, ainsi qu'à leurs représentants. *Le Sauvage hors de condition* est ainsi une réédition, imprimée à la faveur de l'actualité rousseauiste, vive tout au long de l'année 1765. Le succès durable de *L'Espion chinois* peut surprendre. Le livre de Goudar figure en effet dans les commandes adressées à la Société typographique de Neuchâtel, destinées à alimenter le fonds clandestin des libraires : en 1772, Chevrier, libraire à Poitiers, fait acheminer deux séries ; après la mort de Louis XV, Charmet de Besançon commande six séries<sup>63</sup>, manifestant un regain d'intérêt de circonstance.
- 25 Livre des marges qui flirte avec l'actualité tout en rompant ponctuellement avec les bienséances, le libelle reste un imprimé recherché quoiqu'on affecte le détachement<sup>64</sup> ! Le traitement que leur réserve Grimm le confirme.

\*\*\*

- 26 La *Correspondance littéraire* témoigne, pour la seule année 1765, d'une forte présence des libelles. Le terme est assurément infamant, employé à charge : il véhicule une réprobation morale qui porte doublement sur l'accusé et sur l'accusateur. Sous ce terme sont regroupés des ouvrages dont la visée est dénigrante, accablant des

personnalités ou des institutions, rejetant en bloc les « hypotextes » des adversaires, et ancrés dans un donné référentiel et un intertexte massifs. L'actualité est alternativement grave lorsqu'il s'agit des affaires publiques politiques et religieuses, plus anecdotique et personnelle quand paraissent dans l'arène les célébrités d'époque, Rousseau au premier chef. Ces livres circulent aux marges de la légalité : de diffusion non officiellement autorisée, ils paraissent sans les coordonnées d'auteur et de libraire qui, indiquées, entraîneraient des poursuites. Le libelle, le plus souvent entravé dans sa diffusion, du moins confiné aux circuits parallèles, excite l'intérêt des lecteurs. Sa matérialité s'avère instable (les « gros libelle[s] », comme l'écrivait Voltaire <sup>65</sup>, existent) et les options génériques et tonales variées : tous les coups sont bons pour faire mouche ; mais si l'adversaire est bien atteint dans sa réputation, l'auteur putatif du libelle se voit aussi éclaboussé de boue, et disgracié pour sa méchanceté ou sa bassesse, quand il n'est pas châtié, à l'instar du satirique que ses personnalités déshonorent <sup>66</sup>.

## BIBLIOGRAPHY

---

Collection Anisson-Duperron sur la Librairie et l'Imprimerie. XCVI-CV *Journal de l'inspecteur d'Hémeri*, 1750-1769.

*Journal encyclopédique*, mars 1765, t. II, deuxième partie, p. 147-148.

« *Question sur les miracles* » ; ouvrage attribué à Voltaire (1766) » : numérisation du recueil tiré en 1766 de ces lettres consultable sur Gallica.

BOUCHER D'ARGIS Antoine-Gaspard, « *Libelle (Jurisp[rudence])* », dans Diderot, D'Alembert et Jaucourt (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772), vol. IX, 1765, p. 459, [en ligne, projet ENCCRE (Édition Numérique Collaborative et Critique de l'Encyclopédie)].

CERF Madeleine, « *La Censure Royale à la fin du dix-huitième siècle* », *Communications*, 9 : *La censure et le censurable*, 1967, p. 2-27 [en ligne sur Persée, DOI : [10.3406/comm.1967.1126](https://doi.org/10.3406/comm.1967.1126)].

CHOISY Albert, « *Les libelles de Voltaire contre Rousseau 1765* », *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 25, 1936, p. 251-266.

COLLÉ Charles, *Journal et mémoires*, éd. H. Bonhomme, Paris, Firmin Didot frères, 1868, t. III, septembre 1765, p. 44.



[D'ALEMBERT], Sur la destruction des jesuites en France. Par un Auteur désintéressé, s. l., s. n., 1765.

DARNTON Robert, « Booksellers/Literary Demand », dans *A Literary Tour de France*, [en ligne sur [wayback.archive-it.org](http://wayback.archive-it.org)].

DARNTON Robert, Lettres sur Charmet, dans *A Literary Tour de France*, [en ligne sur [wayback.archive-it.org](http://wayback.archive-it.org)].

[GOUDARD Ange], L'Espion chinois, ou l'envoyé secret de la cour de Pekin, Pour examiner l'état présent de l'Europe. Traduit du Chinois, t. I et suiv., Cologne, s. n., 1765.

JAUCOURT Louis, chevalier de, « Libelle (Gouvernement politique) », dans Diderot, D'Alembert et Jaucourt (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772), vol. IX, 1765, p. 459, [en ligne, projet ENCCRE].

MILLET Olivier, « La véhémence, entre force éloquente et violence pamphlétaire », *Littératures classiques*, 96 : *Les intraduisibles du vocabulaire critique (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, Delphine Denis, Carine Barbaferi, Laurent Susini (dir.), 2018/2, p. 99-108, [en ligne sur Cairn, DOI : [10.3917/licla1.096.0099](https://doi.org/10.3917/licla1.096.0099)].

[VOLTAIRE], Réponse aux Lettres écrites de la montagne, publiée a Geneve, sous ce titre : Sentiment des citoyens, Paris, Genève, Duchesne, 1765.

WAGNIÈRE Jean-Louis, Mémoires sur Voltaire, et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires, Paris, A. André, 1826, t. I, p. 238.

## NOTES

---

1 Roland Mortier, « Préface » dans Friedrich Melchior Grimm, *Correspondance littéraire*, t. I : 1753-1754, éd. Ulla Kölving, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du xviii<sup>e</sup> siècle, 2006, p. vi.

2 F. M. Grimm, *Correspondance littéraire*, t. XII : 1765, éd. S. Géhanne Gavoty, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du xviii<sup>e</sup> siècle, 2020 (dorénavant CLG) (« La diffusion de la *Correspondance littéraire* », p. XLII-LX).

3 R. Mortier, « Préface », dans F. M. Grimm, *Correspondance littéraire*, t. I, éd. cit., p. v-vi.

4 Nous recourons essentiellement à Antoine Maillet-Duclairon, *Correspondance littéraire de Karlsruhe*, t. II : 2 janvier 1760-20 juin 1766, éd. Henri Duranton et al., Paris, Champion, 2016, p. 574-576 (dorénavant CLK) et aux *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des Lettres en France*, éd. Christophe Cave et Suzanne Cornand, Paris, Champion, 2009 (dorénavant MS).

- 5 Collection Anisson-Duperron sur la Librairie et l'Imprimerie. XCVI-CV *Journal de l'inspecteur d'Hémery*, 1750-1769. Journal en partie autographe [...]. CIII Années 1763-1765. Pour cette dernière année (et l'année 1764) où l'inspecteur consigne les livres diffusés à Paris, voir BnF, ms. Fr. 22163 (dorénavant D'Hémery).
- 6 Le lecteur consultera parallèlement les articles « Libelle » (Jurisprud. [ence]) et « Libelle » (Gouvern.[ement] polit.[ique]) de l'Encyclopédie (Neuchâtel, Samuel Faulche, 1765, t. IX, p. 459-460), mais aussi Olivier Ferret : *La Fureur de nuire : échanges pamphlétaires entre philosophes et antiphilosophes* (1750-1770), Oxford, Voltaire Foundation, « SVEC », 3, 2007.
- 7 CLG, 1<sup>er</sup> avril 1765, p. 181.
- 8 CLG, 1<sup>er</sup> février 1765, p. 59-60. Précisons : le « conte moral » ne relève pas du libelle. Voir notre notice dans l'enquête sur la réception de *Candide* : « 1760. *Le Cosmopolite, ou les contradictions*, Rabellean », *Cahiers Voltaire*, 21, 2022, p. 183-188.
- 9 [Voltaire ; Rousseau], Réponse aux Lettres écrites de la montagne ; publiée à Geneve, sous ce titre : *sentiment des citoyens*, Genève ; Paris, Duchesne, 1765.
- 10 CLG, 1<sup>er</sup> février 1765, p. 65.
- 11 [Voltaire], Le Préservatif à Berne le 12 mars 1765, s. l. n. d. Voir Albert Choisy, « Les libelles de Voltaire contre Rousseau », *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 25, 1936, p. 251-266.
- 12 CLG, 15 mai 1765, p. 251-252.
- 13 *Ibid.*, p. 252-255.
- 14 CLG, 15 septembre 1765, p. 422-423.
- 15 CLG, 1<sup>er</sup> novembre 1765, p. 490.
- 16 CLG, 15 novembre 1765, p. 512-513.
- 17 CLG, 15 septembre 1765, p. 422.
- 18 Voir respectivement MS, 27 septembre 1765, t. I, p. 513 ; Charles Collé, « Septembre 1765 », *Journal et mémoires*, éd. Honoré Bonhomme, Paris, Firmin Didot frères, 1868, t. III, p. 44 ; Jean-Louis Wagnière, Mémoires sur Voltaire, et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires, Paris, A. André, 1826, t. I, p. 238.

- 19 Sur ce point, l'acception qui se dégage du libelle diffère de celle exposée par Boucher d'Argis à propos du « Libelle diffamatoire » : « un livre, écrit ou chanson, soit imprimé ou manuscrit, fait et répandu dans le public exprès pour attaquer l'honneur et la réputation de quelqu'un » (nous soulignons) (voir « Libelle (Jurisprud.[ence]) », *Encyclopédie*, op. cit., t. IX, p. 459). Jaucourt envisage un spectre plus large, les cibles des libellistes étant « leurs supérieurs ou leurs égaux » (*ibid.*, p. 460).
- 20 [Ange Goudar], *L'Espion chinois, ou l'envoyé secret de la cour de Pékin, pour examiner l'état présent de l'Europe. Traduit du chinois*, Cologne, 1764 ; CLG, 1<sup>er</sup> février 1765, p. 67-68.
- 21 GLG, 1<sup>er</sup> avril 1765, p. 180-181. Maillet-Duclairon préfère au terme « brochure » le mot « libelle » : « Quelques précautions que prennent nos philosophes modernes pour cacher leurs passions et leurs intrigues, il leur échappe toujours quelques traits [...]. Un de leurs coryphées (M. D'Alembert) vient de faire une école qui le rend la fable du public. Ce prétendu sage n'a pas craint de faire un libelle sur la destruction des jésuites, rempli de sarcasmes et de mauvaises plaisanteries » (CLK, p. 574-576).
- 22 [Louis Guidi], *Lettre à un ami sur un écrit intitulé Sur la destruction des jésuites en France par un auteur désintéressé*, s. l. n. d. [ca. 1765] ; CLG, 1<sup>er</sup> août, p. 355.
- 23 CLG, p. 606 (Grimm à Caroline de Hesse-Darmstadt, 4 juillet 1765) et MS, 7 février 1765, t. I, p. 433.
- 24 CLG, p. 604-610 (Appendice III).
- 25 Frédéric II à L.-D. de Saxe-Gotha, 26 février 1766, dans *Correspondance de Frédéric II avec Louise-Dorothée de Saxe-Gotha. 1740-1767*, éd. Marie-Hélène Cotoni, Oxford, Voltaire Foundation, « SVEC », 376, 1999, p. 313-314.
- 26 CLG, p. 598-603.
- 27 Les deux articles « Libelle » (Jurisprud.[ence]) et « Libelle » (Gouvern. [ement] polit.[ique]) de l'*Encyclopédie* (op. cit., t. IX, p. 459-460) soulignent ce caractère délictueux. Les *Mémoires secrets*, à propos de l'abbé de Caveirac, en donnent une autre illustration : « ayant été accusé d'être l'auteur de l'*Appel à la raison*, après avoir été successivement ajourné, décrété et jugé, etc. sa contumace vient d'être prononcée au Châtelet. Il est atteint et convaincu d'avoir composé un libelle [*Appel à la raison*] ; en conséquence, condamné à être mis au carcan et banni à perpétuité. L'imprimeur Grangé est banni à perpétuité » (23 février 1764, t. I, p. 313-314).

- 28 D'Hémery, 29 novembre 1764, f<sup>o</sup> 150 r<sup>o</sup>.
- 29 CLK, p. 574-576.
- 30 MS, 10 juin 1765, t. I, p. 477-478.
- 31 J.-J. Rousseau, lettre n<sup>o</sup> 3816, dans *Correspondance complète*, éd. R. A. Leigh, Genève, Institut et musée Voltaire ; Madison, University of Wisconsin Press ; Oxford, The Voltaire Foundation, 1965-1998, vol. 22, 1974, p. 341-342.
- 32 *Journal encyclopédique*, mars 1765, t. II, deuxième partie, p. 147-148.
- 33 CLG, p. 605. Le verbe « répandre » est employé par Boucher d'Argis : « Il est également défendu, et sous les mêmes peines, de composer, écrire, imprimer et de répandre des libelles diffamatoires. » (« Libelle (Jurisprud. [ence]) », *Encyclopédie*, op. cit., t. IX, p. 459).
- 34 D'Hémery, 20 juin 1765, f<sup>o</sup> 192 r<sup>o</sup>.
- 35 D'Hémery, 29 novembre 1764, f<sup>o</sup> 150 r<sup>o</sup>.
- 36 D'Hémery, 4 avril 1765, f<sup>o</sup> 177 r<sup>o</sup>.
- 37 [Voltaire ; Rousseau], *Réponse aux Lettres écrites de la montagne*, op. cit.
- 38 Voir Madeleine Cerf, « La censure royale à la fin du dix-huitième siècle », *Communications*, 9, 1967, p. 2-27, [en ligne sur Persée, DOI : <https://doi.org/10.3406/comm.1967.1126>].
- 39 Paulette Charbonnel, « Un faux pamphlet : la Destruction des jésuites de D'Alembert », dans *Missions et démarches de la critique : Mélanges J. -A. Vier*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 690-697.
- 40 [Voltaire ; Rousseau], *Réponse aux Lettres écrites de la montagne*, op. cit., p. 8 et 14-15.
- 41 CLG, 1<sup>er</sup> février 1765, p. 60.
- 42 La variété des registres rappelle celle du mode satirique, qui connaît, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un développement sans précédent dans le domaine de la prose, souvent placé sous la signe de la *satura*, mélange qui revendique une liberté de ton.
- 43 CLG, 1<sup>er</sup> avril 1765, p. 180 (à propos de *La Destruction des jésuites*).
- 44 CLK, 18 juillet 1764, p. 489 (à propos du *Sauvage hors de condition*).
- 45 CLG, 1<sup>er</sup> février 1765, p. 65 (le *Sentiment des citoyens* est qualifié quelques lignes plus loin de « petit libelle »).

- 46 MS, 7 février 1765, t. I, p. 433 (à propos des *Matinées du roi de Prusse*). On trouve encore « une pièce pareille », des « calomnies », des « imputations » dans la recension du *Journal encyclopédique*, mars 1765, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 147-148.
- 47 D'Hémery, f<sup>o</sup> 150 r<sup>o</sup> ; CLG, 1<sup>er</sup> février 1765, p. 68.
- 48 CLG, 1<sup>er</sup> février 1765, p. 66.
- 49 MS, 16 janvier 1765, t. I, p. 424.
- 50 *Nouvelles ecclésiastiques ou mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*, 1728-1803, 11 décembre 1765, p. 201.
- 51 CLK, 12 juillet 1765, p. 574.
- 52 Dans l'article « Libelle » des *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire, avant de distinguer « libelles politiques » et « libelles théologiques », rappelle l'anonymat, presque de règle : « les assassins craignent d'être saisis avec des armes défendues ». Il ajoute : « Il y a eu des gens qui ont traité de libelles toutes les injures qu'on dit par écrit à son prochain. », *Œuvres complètes de Voltaire*, t. 39, éd. Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, Oxford, Voltaire Foundation, 2008, p. 37-39.
- 53 Soulignons la porosité entre libelle et satire en prose (proximité si forte que les deux termes sont parfois confondus) : paroles polémiques inscrites dans un contexte particulier qu'elles actualisent (libelles et satires partagent un fort ancrage référentiel), elles sont de mauvais genre. Libérés des canons policés, ces écrits cherchent à disqualifier un adversaire, par le ridicule, voire l'injure, dérogeant à la bienséance. De nombreux théoriciens de la satire les convoquent pour distinguer la satire plaisante et permise (héritée de l'*urbana dissimulatio* de la satire horacienne) d'une satire violente et ce faisant proscrite – le « libelle », plus proche de la satire juvénalienne, véhémence et liée à l'invective ? Voir Pascal Debailly, *La Muse indignée. La satire en France au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2012 ; Olivier Millet, « La véhémence, entre force éloquente et violence pamphlétaire », *Littératures classiques*, 96 : *Les intraduisibles du vocabulaire critique (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, Delphine Denis, Carine Barbafieri, Laurent Susini (dir.), 2018/2, p. 99-108, [en ligne sur Cairn, DOI : [10.3917/licla1.096.0099](https://doi.org/10.3917/licla1.096.0099)].
- 54 Antoine Lilti, *Figures publiques : l'invention de la célébrité (1750-1850)*, Paris, Fayard, 2014 (le chap. 5 traite de Rousseau) et Jean Sgard, « La multiplication des périodiques », dans Roger Chartier et Henri-

Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française. Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard/Cercle de la Librairie, 1984, p. 198-205.

55 CLG, p. 599 (Appendice II).

56 [A. Goudar], *L'Espion chinois*, op. cit. « Avant-propos », t. I, p. IV et VII. On lit dans l'une des premières lettres que « le plus puissant monarque d'Europe est le roi des gueux. » (p. 11).

57 Christian Jouhaud a étudié ces questions, pour le XVII<sup>e</sup> siècle, sous l'angle politique, dans *Mazarinades, la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985 (en particulier, chap. VII).

58 À propos de la *Visite à Buffon*, publication anonyme de Marie Jean Hérault de Séchelles, A. Lilti, souligne à propos du texte « cette particularité d'être à la fois anonyme et fortement individualisé » (*Figures publiques*, op. cit., p. 210).

59 *Nouvelles ecclésiastiques*, 11 décembre 1765, p. 201.

60 CLG, 15 mai 1765, p. 252, déjà cité note 12 mais que nous reprenons tant la formule est significative.

61 Même multiplication des voix dans les *Questions sur les miracles* : un « proposant » (jeune étudiant en théologie), Robert Covelle, Needham, Beaudinet (citoyen de Neuchâtel), et Montmolin, pasteur de Rousseau.

62 Grimm à C. de Hesse-Darmstadt, à propos des *Matinées* : « La dernière partie que j'ai l'honneur d'envoyer [...] est restée moins connue que la première ; ce qui y manque suivra sous peu de jours. », Grimm, *Correspondance inédite*, éd. Jochen Schlobach, Munich, Wilhem Fink Verlag, 1972, p. 45.

63 Robert Darnton, « Booksellers/Literary Demand », dans *A Literary Tour de France*, [en ligne sur [wayback.archive-it.org](http://wayback.archive-it.org)].

64 Jaucourt consacre au succès de scandale une longue anecdote, traduite des *Annales* de Tacite : « Sous l'empire de Néron un nommé Fabricius Véjento ayant été convaincu de quantité de libelles contre les sénateurs et le clergé de Rome, fut banni d'Italie, et ses écrits satyriques condamnés au feu : on les rechercha, dit Tacite, on les lut avec la dernière avidité tant qu'il y eut du péril à le faire ; mais dès qu'il fut permis de les avoir, personne ne s'en soucia plus. » Auparavant, il écrivait : « Les honnêtes gens embrassent le parti de la vertu, et punissent la calomnie par le mépris. » (« Libelle (Jurisprud.[ence]) », *Encyclopédie*, op. cit., t. IX, p. 459).

65 Lettre de Voltaire à Damilaville, 31 décembre 1764 (*Digital correspondence of Voltaire*, éd. Nicolas Cronk, 2008, D12276).

66 Voir la « Préface » des *Satires* de Boileau (éd. de 1666) : « Vous avez beau vomir des injures sales et odieuses, cela marque la bassesse de votre âme, sans rabaisser la gloire de celui que vous attaquez » (Boileau, *Poésies et extraits des œuvres en prose précédés d'une notice biographique et littéraire et accompagnés de notes*, éd. F. Brunetière, Paris, Hachette, 1896, p. 2).

## ABSTRACTS

---

### Français

L'article, « En quête d'une définition : les libelles d'après la *Correspondance littéraire* de Grimm en 1765 », propose un relevé organisé des recensions de libelles de Friedrich Melchior Grimm dans la *Correspondance littéraire*, auxquelles s'ajoutent les brochures adressées séparément aux lectrices et lecteurs couronnés de ces nouvelles à la main. Les éléments connexes dont fait état la nouvelle édition critique de cette « correspondance » permettent une analyse matérielle et intellectuelle du corpus, double examen dont la finalité est de déterminer ce qu'on entend par « libelle » en 1765, de clarifier les emplois du terme, d'en déterminer les effets, tels qu'ils se lisent sous la plume des critiques qui les recensent. Si le libelle échappe à la définition étymologique, s'il oppose aux normes établies ses calomnies ou ses libertés (notamment génériques ; car les libellistes font feu de tout bois), il présente des dénominateurs communs, une cible notoirement identifiable, même lorsqu'elle n'est pas nommée, une indétermination auctoriale bien compréhensible en raison du statut juridique des libelles, une position aux marges des circuits officiels.

### English

This article proposes a structured list of the recensions concerning libels in the “*Correspondance littéraire*” during the year 1765 according to Friedrich Melchior Grimm, with the addition of brochures addressed separately to feminine and masculine readers crowned with these short hand-written texts. The associated corpus reported in the new critical edition of this “*correspondence*” allows both a material and intellectual analysis of this corpus, both of which aim to define the meaning in 1765 of the French word *libelle*, to clarify its use and determine its effects as interpreted by those who drafted critical texts based on these libels. If the libel eludes an etymological definition, and if its slanders or liberties oppose the established norms (notably generic, since the libellists will make a great effort to achieve something), it presents some common denominators, a clearly defined, albeit unnamed target, an understandable absence of

authorship given the legal status of libels, and a position on the fringe of official circuits.

## INDEX

---

### **Mots-clés**

anonymat, célébrité, censure, diffusion, libelle, Rousseau (Jean-Jacques), Voltaire

### **Keywords**

anonymity, fame, censure, distribution, libel, Rousseau (Jean-Jacques), Voltaire

## AUTHOR

---

**Stéphanie Gehanne Gavoty**

Sorbonne Université – CELLF UMR 8599

IDREF : <https://www.idref.fr/127654496>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000357283390>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16772211>